L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 JUIN 1882. 55me Année.

Dubourg, Bonnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI,23 JUIN 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

(EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les partteurs.

(EDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

(EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

VENTES A L'ENCAN.

Par Speer & Hendler, au magasin de MM. Queyrouze et Reid, continuation de la grande vente de vins, cognac, brandy, cuvée, savon, etc., etc.

Par H. Stern & Co, dans leurs salles d'encan No 26 rue de Chartres, bottes, souliers et bredequins.

Pourquoi nous n'avons pas de lieutenant-gouverneur.

On sait que le gouverneur McEnery a appelé récemment l'attention de la législature sur la nécessité de remplir la vacance survenue dans le poste de lieutenant-gouverneur par suite de sa propre élévation à la première magistrature de l'Etat.

L'article 66 de la Constitution revêt le gouverneur du droit de grâce, mais il déclare en même temps que le chef du pouvoir exécutif l'exercera sur la recommandation par écrit du lieutenant-gouverneur, de l'avocat-général et du juge de la cour devant laquelle a comparu l'accusé. Mais il peut arriver que l'avocat-général recommande un criminel à la clémence du gouverneur, et que le juge qui a prononcé la sentence croie à la nécessité du châtiment; ou bien, que le juge incline vers la clémence, tandis que son collègue se déclare pour l'application de la peine.

Dans ce cas, le gouverneur ne pourrait pas évidemment exercer le droit de grâce, puisqu'il lui faut la recommandation de deux membres au moins de la commission. Aucune peine ne pourra donc être remise à moins que l'avocat-général et le juge ne soient d'accord.

Il a été fait un tel abus du droit de grâce, que cette circonstance ne nous semble pas excessivement regrettable. Il est bien rare qu'un innocent soit condamné, et tout aussi rare qu'un accusé ne mérite pas la peine qui lui a été appliquée. C'est par un excès d'indulgence plutôt que de sévérité que pèche en général le jury aux Etats-Unis, et notamment en Louisiane.

Mais enfin M. McEnery veut pouvoir exercer librement le droit dont l'a revêtu la constitution, et ce n'est pas nous qui l'en blâmerons. Qu'il use seulement de discernement et qu'il se garde d'affaiblir la justice.

M. McEnery en s'adressant à la Législature pour lui signaler la vacance survenue dans le poste de lieutenant-gouverneur, semble croire que celle-ci peut la remplir, en proclamant le président par intérim du Sénat lieutenant-gouverneur. Le comité judiciaire du Sénat, auquel a été renvoyée la communication du gouverneur, n'est pas de cet avis. Il vient de déclarer dans son rapport, qui exprime l'opinion de tous les membres, moins celle de M. Kidd, que le président par intérim du Sénat ne saurait être lieutenant-gouverneur, et son raisonnement est trop juste et trop logique pour que M. McEnery lui-même n'en soit pas frappé.

Il résulte clairement de l'article 23 de la Constitution que le lieutenant-gouverneur ne saurait être membre du Sénat. Donc, un membre du Sénat ne saurait en aucun cas devenir lieutenant-gouverneur, d'autant plus que ce dernier fonctionnaire est rangé par l'article 58 dans le Département exécutif, lequel se compose du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, de l'auditeur, du trésorier et du secrétaire d'Etat.

En outre, le lieutenant-gouverneur étant élu par le peuple (article 59), comment pourrait-il être désigné en cas de vacance par le Sénat? Et la différence d'âge? On peut être sénateur à vingt-cinq ans, ou ne peut-être lieutenant-gouverneur qu'à trente ans. La ligne de démarcation est parfaitement tranchée par la Constitution.

A l'encontre du lieutenant-gouverneur, le président par intérim du Sénat doit faire partie de cette assemblée qui le désigne comme tel à la majorité des suffrages. Le lieutenant-gouverneur préside le Sénat, mais il n'en fait pas partie. L'article 66 déclare positivement que le lieutenant-gouverneur est membre de la Commission des grâces. Un simple sénateur, même élevé à la dignité de président par intérim de la Chambre haute, ne saurait faire partie de la Commission.

Il y a par dessus tout ce grand principe gouvernemental qui interdit la confusion des pouvoirs, et le lieutenant-gouverneur appartenant, de par la constitution de 1879, au département exécutif, un sénateur, restant sénateur de fait, conservant ses caractère, en exerçant les privilèges, ne saurait, par un acte quelconque de la législature, devenir lieutenant-gouverneur.

Si la Constitution avait voulu que le président par interim du sénat pût remplir le poste de lieutenant-gouverneur, devenu vacant, elle l'aurait déclaré formellement, puisqu'elle dit ailleurs (article 62) que dans le cas d'une double vacance, dans les postes de gouverneur et de lieutenant-gouverneur, le président par interim du sénat agira comme gouverneur.

La conclusion est claire. Quand la place de lieutenant-gouverneur devient vacante, elle doit rester vacante, la constitution de 1879 n'ayant pas prévu le cas, et un acte législatif ne pouvant en aucun cas suppléer la constitution.

Remarquons à l'Hon. Newton C. Blanchard, représentant de la Louisiane au Congrès, pour un exemplaire du discours qu'il a prononcé, le 6 du courant, à la Chambre, sur l'allocution destinée à améliorer la navigation du Mississipi. M. Blanchard a dû l'un des plus chaudes défenseurs du projet de loi.

Le véritable "amour d'un gouvernement libre, disait John C. Calhoun, consiste à considérer les emplois publics comme institués pour le bien du pays et non pour récompenser les partisans. Donc ce dépêcher-vous, vous qui faites partie de la majorité et aux principes des institutions libres.

Le Sénat des Etats Unis et les Grèves.

La presse s'est enfin décidée à accorder un peu de son attention aux grèves immenses des ouvriers, dans les diverses industries du Nord. Le danger social qui naît de cette situation leur est enfin apparu dans toute sa grandeur. Dernièrement, un de nos confrères de la Nouvelle Orléans abordait la question et essayait d'en déduire les conséquences logiques; il ne se faisait pas illusion sur la gravité de l'état actuel des choses, non qu'il redoutât des troubles sérieux de la part des grévistes qui font partie de la ligne du travail, mais parce qu'il entrevoyait la formation d'un nouveau parti fondé sur le programme de l'association des travailleurs, programme que nous avons déjà publié.

Aujourd'hui, l'affaire s'impose au peuple; elle a pris de telles proportions, que le travail national en est compromis. Elle a été portée devant le Sénat des Etats-Unis par M. Morgan, (de l'Alabama,) qui a demandé la nomination d'un comité chargé de rechercher la cause de cette situation anormale. Le débat a montré que les sénateurs ont suivi avec une vive appréhension ces grèves formidables, qui deviennent de plus en plus fréquentes, et ont reconnu l'impérieuse nécessité que le Congrès agisse.

Un sénateur du Mississipi, (M. George,) a exprimé l'idée que quelque chose devrait être entreprie pour faire disparaître les causes de l'irritation des classes ouvrières, si l'on voulait éviter des troubles très sérieux. On pense que le Sénat se prononcera avant la clôture de la session.

L'enquête proposée par le sénateur de l'Alabama ne saurait résoudre le différend qui s'est élevé entre le travail et le capital. Libres l'un et l'autre, ils ne dépendent que d'eux-mêmes. Jusqu'ici, la science a été impuissante à découvrir un moyen d'amener un accord entre ces deux éléments de la production, lesquels, dans les rapports qu'ils ont entr'eux, ne consultent que leurs intérêts.

Cependant, l'intervention du Sénat ne saurait avoir que de bons résultats. Il peut se faire que l'un des membres du comité propose un compromis satisfaisant pour les deux parties, au moins pour un certain temps, car les besoins, les aspirations se modifient avec les années.

Un journal français, le "Globe," qui s'occupe tout spécialement de ces questions, affirme que la lutte ne prendra fin que quand le capital aura reconnu la nécessité d'associer le travail aux bénéfices de la production, en le rendant propriétaire de la moitié des machines.

Si "Le Globe" veit juste, ce n'est pas de sitôt que la question sera résolue aux Etats-Unis, et nous devons nous attendre à la prolongation d'un conflit qui n'en est encore qu'à son début. C'est chose formidable que près de deux cent mille ouvriers en grève! Supposé même que l'immigration jette dans nos ports assez de bras pour remplacer ceux qui se refusent au travail dans les conditions rémunératrices qui leur sont offertes, n'est-il pas naturel de craindre la violence des animosités qui naîtront d'une pareille situation?

Le Sénat a eu raison de s'occuper de la situation faite au pays par les grèves. Il y a là un péril social évident, qui ne pouvait échapper aux hommes qui ont l'honneur de gouverner le pays et ont mission d'écarter les obstacles susceptibles d'arrêter notre marche ascendante. L'ordre est indispensable à la gestion des affaires publiques. Si le Sénat, auquel on attribue l'intention d'armer les milices des Etats, consent à la mesure, ce sera dans une pensée de maintenir la sécurité et la liberté de tous.

En Allemagne, dans le but de faire échec aux progrès du socialisme, M. de Bismarck avait conçu le projet d'entrer résolument dans la voie ouverte par ses adversaires; il avait proposé de créer des banques d'épargnes pour les ouvriers, dont les dépôts seraient employés à la construction de maisons assurées aux invalides du travail. Le projet n'a pas réussi; le socialisme y a vu un piège et l'a rejeté.

Le Sénat des Etats-Unis sera-t-il plus heureux que le grand chancelier, dans l'étude à laquelle il va se livrer? Son influence, employée dans l'intérêt de la justice et de la raison, est appelée, peut-être, à ramener l'entente entre capitalistes et ouvriers. Quoi qu'il en soit, en présence d'un danger qui va s'aggravant, il remplit son devoir de corps préposé à la conservation des principes d'ordre, en s'enquérant enfin des causes qui ont déterminé un conflit entre deux classes honorables de citoyens.

Excursion à Thibodauxville.

Pour la grande excursion à Thibodauxville, dimanche, 25 juin, billets en vente au bureau de l'*Abeille*.

Prix, aller et retour, le même jour, $1 75.

Vingt-cinq prisonniers apaches pris par les soldats mexicains ont été fusillés à Chihuahua, le 18 de ce mois. Ils ont reçu la mort avec un courage extraordinaire, en regardant les exécuteurs d'un œil de mépris.

Un correspondant écrivant de San Francisco, au "Baltimore Sun", dit que les fermiers de la Californie déplorent vivement que, quand le chemin de fer South Pacific sera prêt à transporter des produits, ils les enverront à la Nouvelle-Orléans. Leur projet est d'adopter la voie de terre et d'abandonner celle de mer, plus coûteuse et plus lente.

Les employés de la douane de New York ont résolu de ne pas répondre à la circulaire qui leur a été adressée par le comité électoral de Washington, où fixe la somme que chacun d'eux devait verser dans la caisse commune. Le collecteur Robertson dit qu'il ne renverra aucun commis qui aura refusé d'obéir aux ordres du comité électoral.

Guiteau passe une grande partie de son temps à lire la Bible. Les dispositions préliminaires pour sa pendaison n'ont pas encore été adoptées. Il paraît qu'on prend toutes les précautions possibles pour que l'exécution se fasse sans accident. La corde a été choisie et essayée. On dit que cent personnes au plus assisteront au supplice.

Le grand pont sur le Missouri, à Bismarck, Dakota, est sur le point d'être terminé. C'est une magnifique œuvre du génie moderne. La longueur, d'un bout à l'autre, sera de 2000 pieds, ou la moitié d'un mille. Le pont est construit en fer et peut supporter 1000 tonneaux.

Le fameux nageur Paul Boyton a sauvé soixante-douze personnes près du littoral des Etats-Unis. Il a reçu cinquante-deux médailles des gouvernements européens. Jusqu'ici, le gouvernement américain ne lui en a pas offert une seule.

Un journal de Philadelphie écrit au qui suit d'"On dit que M. Blaine possède dix millions, ensemble offert à la jeune Amérique de ce que l'Allemagne, l'Espagne et l'Autriche-Hongrie ont cru devoir prendre en 20 ans avec le salaire modique d'un représentant au Congrès."

Le sergent Mason dont il fut un des amis: "Je suis en bonne santé et bien traité par les officiers de la prison, mais je préférerais la liberté, et si je l'obtiens, je crois bien décidé à ne me servir de mes revolvers pour le défense de mes vieux jours."

La fête du Jockey Club.

La foule des invités du Jockey Club remplissait, hier soir, les belles allées du l'incomparable jardin. Jamais encore de plus brillantes toilettes, toilettes d'été diaphanes, transparentes, n'avaient été livrées à la brise fraîche qui circulait dans les charmilles en se pénétrant de leurs effluves odorantes. Quel contraste entre les blanches robes de nos jeunes mises, leurs chapeaux couverts de fleurs, et le costume sévère des beaux messieurs qui les accompagnaient. Pendant quelques heures, cette foule, aux aspect si diverses, s'est promenée dans les allées, prêtant l'oreille aux accords de l'orchestre du Fort Espagnol. Elle ne s'est arrêtée un instant que pour être plus attentive aux accents éloquents ou doux du cornet du célèbre Hoch, qui s'est surpassé.

Ces fêtes de nuit dans un jardin ombreux, au milieu d'une végétation luxuriante, éclairées à la lumière de l'électricité, ont un aspect mystérieux et féerique qui charme et étonne. Les jeunes mises qui, en face de la lampe électrique, semblent être de lumineuses apparitions, se couvrent d'ombre quand elles osent d'être sous le jet éclairé. Rien n'est plus curieux que ces transitions rapides de l'ombre à la lumière. Ce sont les contraires qui font le mérite des tableaux.

Comme toujours, le bal s'est prolongé fort avant dans la nuit. Quelque la brise attiédit l'atmosphère, la consommation de glaces a dû satisfaire les préposés à cette importante partie de la soirée.

A l'heure fixée pour la retraite, la foule s'abandonna en lion de délices, en exprimant toute sa reconnaissance pour M. W. G. Nott, secrétaire du Jockey Club et organisateur de la fête.

LOUISIANE.

Le Foyer Créole (paroisse St. Jacques) du 21 juin:

Quel four! si une bonne brise d'Ouest ne venait nous apporter un peu de soulagement, on courrait quasi le risque de cuire. Tous les planteurs désirent quelque bonnes pluies d'orage pour arroser le maïs dont l'épi se forme et qui a besoin d'eau. La canne elle aussi n'en pourrait que mieux, car, si elle est magnifique, une sécheresse prolongée ne manquerait pas de lui être funeste. On ne tardera pas à couper le riz; nous rayons d'un soleil ardent, cette plante mûrit vite. Les épis sont moins beaux et le grain s'annonce comme moins fourni que l'année dernière. Il perte les traces de l'inondation en de ses conséquences.

—Le docteur De Pourter qui, chaque jour, prodigue ses soins à notre vénérable archevêque, nous disait que la nuit de vendredi avait été mauvaise, et qu'il avait trouvé le pouls de monseigneur plus agité qu'à l'ordinaire. Cette agitation momentanée n'a en aucune suite fâcheuse, et de nouvelles que nous recevons ce matin sont bonnes, et désorient une grande amélioration.

C'en est fait, cette fois, la rive gauche, comme la droite aura en vous ferrée et cela sous peu, s'il faut en juger par les préparatifs qui se font. Déjà les ingénieurs sont à l'œuvre dans nos champs et tracent la ligne qui longe presque le fleuve. Trois berges ont déposé leur chargement de rails sur l'habitation de Miss Walham, et dans quelques mois, la monotonie de la campagne va être rompue par les sons stridents du sifflet de la locomotive.

Il est fâcheux que le temps se fasse à cette saison de l'année; les champs sont déjà en pleine végétation et il faudra encorner de cannes magnifiques pour lui livrer passage.

Cependant chacun doit considérer que ce sont là de minces inconvénients, et l'on songe aux avantages qui résulteront de cette ligne pour la région qu'elle traverse.

Voici quelques unes des remarques que le *Times Democrat* fait à ce sujet.

Avant tout, cette nouvelle voie offre un moyen prompt et commode de voyager. Indépendamment des trains réguliers, il y aura un train spécial qui permettra aux habitants d'aller en ville le matin et de revenir chez eux le soir; chaque habitation sera un *Flag Station*.

Le but principal de l'ingénieur chargé de faire le tracé a été de disposer la voie de telle façon qu'il n'est pas un boucaut de sucre, pas un baril de mélasse qui n'ait à traverser la ligne pour trouver un autre moyen de transport.

Afin d'éviter aux planteurs le charroi de leur sucré, etc., la compagnie établira, sur chaque habitation, un tramway pour relier la sucrerie à la voie ferrée, et permettre au char à fret d'aller jusque là prendre les produits pour les transporter à la Nile-Orléans.

Un autre avantage, et ce n'est pas le moindre, c'est le grand secours que cette compagnie offrira aux populations en cas de menace de crevasses. Le télégraphe fera connaître promptement les endroits dangereux, et les chars pourront transporter sans retard tout le personnel et les matériaux nécessaires pour réparer les brèches.

—Trois nouveaux cas de petite vérole se sont déclarés cette semaine, c'est encore sur l'habitation de M. M. Bourgeois & Dahon, et même ceux qui en sont atteints habitent dans la maison de ce malheureux qui a succombé à cette horrible maladie, il y a 15 jours.

Grâce aux précautions qui ont été prises, on a l'espoir d'empêcher le fléau de se communiquer aux autres demeures.

—Le coroner Winchester a été appelé, la semaine dernière, à faire une enquête sur le cadavre d'un vieil homme de couleur. Le mort a été probablement consumé par la chaleur excessive de ces derniers jours.

La Revue de Markeville (paroisse Avoyelles) du 17 juin:

Depuis dimanche dernier, nous avons des chaleurs terribles; elles sont venues nous surprendre au moment où nous commencions à croire que nous allions entrer dans un *été hiver*.

—Nous apprenons que la Rivière Rouge baisse rapidement depuis quelques jours. Nous croyons que les habitants qui craignent une seconde inondation, sont maintenant à dormir pour cette année au moins.

—Les récoltes se montrent de plus en plus belles. Depuis plusieurs jours, nous avons des temps magniques; aussi le maïs pousse-t-il avec vigueur. Toutes les nouvelles que nous recevons des différents districts de la paroisse sont très encourageantes, et nous commençons à croire que, si le temps reste favorable, il se fera une magnifique récolte de coton et de maïs. Quant à la récolte de riz, il n'y a rien à en dire encore.

—Plusieurs nouvelles bâtisses sont en voie de construction dans notre village. Aussitôt que le moulin à scie "Phénix" sera en état de fournir du bois, les ouvriers trouveront amusement de l'ouvrage jusqu'en hiver.

—La Poste nous arrive toujours sur une jambe, et nous avons perdu tout espoir de la voir reprendre en régularité habituelle avant le mois de juillet; nous l'aurons alors tous les jours. Mais qui sait, peut-être serons nous encore pris mal servis.

—Les affaires, dans le village, ont été calmes durant toute la semaine.

—Décédé, sur la Rivière Rouge, à la résidence de M. Célestin Moreau, lundi, 12 du courant, Ernest Brésault, à l'âge de 74 ans.

—Le Mahdeff Hicter est peu pressé à la fête Rotelle au point de vue de l'amitié

On télégraphie de Londres, à la date du 18 juin:

D'après des avis de Montevideo en date du 29 mai, la chambre des députés a refusé de faire droit à la demande de poursuites de la cour suprême contre un des députés pour complicité dans les outrages commis au sujet de l'Espagnol Ramon Caballero. Le président a donné l'ordre d'ouvrir un enquête sur le meurtre de l'Espagnol Olivera.

La fête du Jockey Club.

Le Courrier des Etats-Unis, du 19 juin:

On se rappelle que des Américains s'étant établis sur une île déserte au large de la côte du Mexique pour y exploiter des gisements de guano, l'ont été expulsés, ou plutôt enlevés par un navire de guerre mexicain, et cet réclamé la protection du gouvernement des Etats-Unis pour se faire indemniser du préjudice qu'ils avaient éprouvé. Ils se fondaient sur une loi qui autorise tout citoyen américain à qui il convient de s'établir sur une île isolée n'appartenant notoirement à la juridiction d'aucune puissance, à y planter le drapeau américain, et à s'y placer, par ce seul fait, sous la protection des Etats-Unis.

La question était de savoir si l'île d'Arenas, dont il s'agit, n'appartenait réellement à la juridiction d'aucune puissance, et il paraît que les Américains qui en avaient pris possession sans cérémonie, n'étaient pas bien sûrs de leur fait, car c'est en vertu d'un droit antérieur, ou du moins au nom d'un prétendu droit antérieur, que les Mexicains ont fait une incursion sur leur domaine et ont mis fin à leur exploitation. A raison de ce fait, M. A. B. L. Foulkes, de Philadelphie, demandait au gouvernement du Mexique $50,000 d'indemnité et il s'est adressé au département d'Etat en février dernier, pour faire appuyer sa réclamation. Elle est restée depuis enseveliie dans les cartons du département d'Etat. Cependant, en réponse à de nouvelles instances des attorneys de M. Foulkes, M. Frélinghuysen a répondu, le 13 de ce mois, que cette affaire avait été examinée à la fin de l'année dernière à propos d'une réclamation semblable faite par un M. William L. Adams et ses associés.

Un agent du département ayant été chargé la question, avait rapporté, le 7 décembre, qu'il n'y avait pas matière à poursuite, et M. Blaine avait pris une décision conforme. M. Frelinhuysen ne voit pas aujourd'hui de motif pour revenir sur la résolution de son prédécesseur, et conséquemment il oppose une fin de non-recevoir polie, mais définitive, aux prétentions du réclamant. L'affaire ne semble pas devoir en rester là, cependant. Le sénateur Sewell, qui est chargé, paraît-il, des intérêts de M. Adams, a l'intention d'en appeler au congrès, et M. Foulkes, de Philadelphie, dit qu'il va demander au représentant de son district, de présenter un bill pour le même objet. Encore une affaire internationale que les Etats-Unis vont avoir sur les bras.

Le comité des affaires étrangères a remis à la chambre un rapport recommandant une allocation de $50,000 pour permettre la participation des Etats-Unis à l'exposition de la pêche à Londres, en mai 1883. Le comité rappelle que l'exhibition américaine a obtenu le premier prix à l'exposition de Berlin en 1880, et que ce pays en a retiré de grands avantages, tant moral et établissement d'agences pour la vente du poisson américain dans presque toute l'Europe, et l'adoption de la marque américaine pour le principal article de dîner de beaucoup de régiments allemands. Il y a lieu de prévoir de semblables résultats comme conséquence de la participation à la prochaine exposition de Londres.

Nous extrayons du discours que M. Léon Say, ministre des finances de France, vient de prononcer à Saint-Quentin le passage suivant:

"Le marché des capitaux, vient-il de dire à Saint-Quentin, si rarefiement éprouvé par des spéculations que je ne veux pas juger ici, car elles le seront ailleurs, se trouvera soulagé par l'abondance de la récolte prochaine. Les capitaux inutiles pour l'importation des graines resteront disponibles pour les affaires. Le taux de l'intérêt s'abaissera par le jeu naturel des choses, et à ce point de vue de l'année 1883 sera probablement une année exceptionnelle.

Je n'ai pas besoin d'insister pour vous faire comprendre ce que peut nous réserver une semblable espérance. L'abaissement du taux de l'intérêt peut rendre facile et opportune de nouveaux arrangements de notre Dette publique et nous donner des facilités dont nous saurons user à votre profit."

La Gazette de France, du 8 juin, dit, à ce sujet:

M. Léon Say est un homme habile. On n'a pas fait et défait le convertissement du 5 0/0 en 1879 sans être fort sûr les affaires financières, certaines quand on n'avait mis que deux hommes dans le secret: MM. de Rothschild et Pereire. Ces deux pauvres banquiers avaient été avertis des projets de M. Say parce qu'ils n'avaient pas les moyens de se faire prévenir à la Bourse par des commis.

M. Say trouvait le moyen de le faire. Il lui a réussi, il a raison de le continuer. Lorsqu'en janvier dernier, il a remanié le portefeuille des finances, son programme financier pouvait se résumer en deux mots, pas de rachats de chemins de fer, pas de conversion de 5 0/0. Le Grand Ministère voulait faire ces deux opérations qui avaient troublé la Bourse, il était tout naturel que M. Léon Say les repoussât.

La conversion 5 0/0 étant renvoyée à une époque très indéterminée, le 5 0/0 a naturellement monté. Les rentiers avaient d'autant plus de raison de considérer la conversion comme enterrée qu'on n'en parlait plus à la Bourse. Mais depuis quelques semaines on s'apercoit que le 5 0/0 ne monte plus. Il est heureux comme disent les spéculateurs. On attribuait cette faiblesse des cours à toute espèce de motifs, mais personne ne songeait à déterrer le projet de conversion, lorsque M. Léon Say, dans le discours de Saint-Quentin a prononcé les paroles qu'on a lues plus haut.

Ainsi, il a suffi à M. Léon Say de prendre les rentes au cours de 112 fr. et de les faire monter à 118 50, pour que son opinion sur la conversion fût modifiée. C'était d'après lui une opération impossible lorsque le 5 0/0 était à 112 francs, elle devient possible lorsque le 118 francs le 5 0/0 peut rouler à 100.

Nous avons vu en 1879 quels parmanages avaient été dans les confidences de M. Say. Il est probable qu'il y en a un au moins qui les a reçues aujourd'hui.

Les procédés financiers des ministres des finances de la République ne sont désormais. Ce qu'on peut affirmer c'est qu'ils prouvent de la façon la plus nette que seus le principe de la souveraineté du peuple, quand il n'y a aucune responsabilité, les ministres se moquent facilement du peuple et se jouent de tous les intérêts, excepté des leurs.

Voici un passage d'un journal de M. de Mahy, ministre de l'agriculture, en France:

En ce qui concerne les dégrèvements, sous les diverses formes qui ont été indiquées, le ministre ne peut qu'y être favorable, et le marquer, par ses actes, le mot de sonnie au conseil supérieur de l'agriculture. Mais le ministre fait remarquer qu'il n'y a pas seulement des réductions d'impôts à opérer, mais qu'il y a de grosses dépenses à faire en faveur de l'agriculture, et que l'impérieuse nécessité de ses dépenses rendra plus difficile un peu l'ère des grands dégrèvements.

Le ministre est assuré que l'agriculture du Nord ne s'y opposera pas.

Il vient de parcourir le Midi. Là, il a rencontré des confrères bien plus grandes encore que celles qui ont été subies par d'autres parties du territoire.

Dans un pays démocratique unitaire comme la France, toutes les parties du territoire sont solidaires, et le ministre attend des patriotes de la région du Nord, réunis autour de lui en ce moment, le témoignage d'intérêt dont il a besoin pour venir en aide, dans des conditions qui ont été décrétées, à l'agriculture des régions du Midi. [Applaudissements prolongés.]

A l'Académie de Médecine de Paris, (séance du 6 juin), M. Léon Colin, pour la section d'hygiène, a communiqué un rapport contenant la réponse à une demande du ministère de l'instruction publique. Cette demande doit provoquer, par l'invitation adressée au corps médical français de prendre part au quatrième congrès international d'hygiène qui va s'ouvrir à Genève.

La section d'hygiène appuie l'importance, du point de vue de la santé publique, des questions soulevées dans ces résolutions. Elle déclare l'utilité qu'il y a pour l'Académie de s'associer aux efforts tentés dans cette direction humanitaire et scientifique. Elle propose enfin de charger MM. Peuvel, Colin et Proust de représenter l'Académie au sein du congrès.

Adopté.

Le congrès se réunira du 4 au 9 septembre prochain.

Nouvelles télégraphiques.

FRANCE.

L'ambassade russe à Paris.

Paris, 18 juin—On dit que le prince Orloff sera remplacé à Paris par le comte Albedinski, gouverneur de Varsovie, beau-frère morganatique du défunt empereur; sa femme étant une Dolgorouki.

Egypte.

Alexandrie, 18 juin—Tous les consuls se sont réunis, hier, au palais. Le général autrichien, soutenu par ceux d'Allemagne et d'Italie, a réclamé instamment la formation immédiate d'un ministère. Le Khédive a fait demander à Raghib s'il voulait en entreprendre la formation. Celui-ci a répondu qu'il le pourrait si Arabi devait en faire partie. Le Khédive a autorisé cette combinaison. On considère ici le nouveau ministère Raghib comme tout à fait provisoire et comme ne devant pas survivre à la solution des difficultés actuelles.

L'exode des européens va toujours en augmentant. La grande difficulté est de se procurer des vivres en quantité suffisante pour les réfugiés. Le pain a déjà doublé de prix. On est très inquiet pour le soirée d'aujourd'hui: c'est, en effet, il y a juste huit jours qu'a eu lieu le massacre. On craint de nouveaux désordres par suite du départ des Européens, dont les malveuses désertes malheureusement étant un objet de tentation pour les indigènes qui pourraient les piller.

Russie et Allemagne.

Londres, 18 juin.—Les relations entre Russie et Allemagne se sont tendues de façon à amener dans un bref délai une explosion hostile contre les nombreux Allemands de la Russie. Chacun s'empresse de renvoyer les instituteurs, gouvernantes, intendants, employés spéciaux de nationalité allemande. L'horreur des Allemands devient si évidente, que c'est à peu près la seule façon de faire preuve de patriotisme russe. Les colons allemands ne peuvent, en raison de leur sécurité, garder des Russes à leur service, car les deux derniers mois vingt de ces employés ont essayé de mettre le feu là où ils étaient en service, et plusieurs de ces tentatives ont réussi. Ces incendiaires trouvent immédiatement à se replacer dans des fermes russes et l'impunité leur est assurée.

Pour faire comprendre le degré d'injustice des attaques virulentes dirigées contre la politique du cabinet français, il n'y a qu'à lire les feuilles anglaises les plus autorisées. Que disent-elles?

Voici comment s'exprime le *Standard*:

"Notre gouvernement, d'accord avec le gouvernement français, en pour mieux dire, en bondissant sa politique à celle de ce dernier, se recommande insaisissable de faire honneur aux paroles énergiques qu'il adressait au cabinet égyptien, et il se tourne vers l'Europe pour le tirer de l'embarras où l'on l'a jeté son manque de fermeté et les quiproquos de la politique qu'il lui plaît d'appeler son idée.... Maintenant, on en qui concerne notre politique en Europe, nous sommes descendus au plus bas. Pour la question égyptienne elle-même, ce n'est que le commencement des difficultés."

Voici le *Daily Telegraph*:

"Le ministère continue à parler de l'initiative de la France et de l'Angleterre; mais il est trop clair que la part d'influence de l'Angleterre est nulle ou à peu près, et qu'elle se réduit à dire amen à tout ce que veut le gouvernement français. C'est là où le ministère Gladstone nous a conduits."

Au tour du *Times*, qui n'est ni avec le ministère, ni avec les conservateurs. Il s'exprime ainsi:

"La vérité est que le gouvernement français va à la conférence, parfaitement libre d'engagements; qu'il n'est pas lié, comme l'a dit M. Gambetta, L'Europe se rallie présidement autour de la politique européenne avec un bel entrain, qui est quelque puissance doit craindre d'être isolée, c'est bien plutôt l'Angleterre."

Ainsi, tandis que M. Gambetta et ses amis déclarent que notre gouvernement a humilié la France en face de l'Europe, les feuilles les plus autorisées de l'Angleterre, les organes libéraux même, prétendent que la position de la France est prépondérante, dans cette question, et que toutes les puissances européennes se rallient autour de la politique française pour l'appuyer, ce qui n'est pas un signe d'isolement.

Nous plaignons très sincèrement les hommes que la passion politique, le pôles en la rancune aveuglent à ce point; si d'égaient des conservateurs, nous ne nous en étonnerions point; ils (ironiant, après tout, leur métier...,un métier déjà bien triste. Mais de la part de républicains, cela nous confond, et nous ne pouvons que déplorer sincèrement ce manque de clairvoyance et de patriotisme. M. Gambetta a dit: "On ne parle pas ainsi de la France." Nous dirons, nous: "On ne parle pas ainsi à la France."

[*Le Journal de Hâvre.*]

—Garibaldi, qui ne laisse pas de fortune, avait contracté une assurance en faveur de ses enfants, Manlio et Clelia, pour la somme de 200,000 francs chacun. Cette somme sera payée aux deux enfants du défunt quand ils auront accompli leur vingt et unième année.

—Une idée assez originale et bien américaine:

Un éleveur d'abeilles, voyant le temps et la peine consacrés par ses mouches à construire les rayons de cire dans lesquels elles venaient ensuite verser le miel, a pensé à leur épargner en moins une partie de cet ouvrage laborieux: il a fabriqué des rayons artificiels en cire gaufrée, où les rangs d'alvéoles étaient commencés; les mouches n'ont COMPRIS plus qu'à continuer la bâtisse, et, une fois ce travail terminé rapidement, à s'occuper exclusivement à faire du miel.

En France, du reste, ce procédé a été déjà appliqué avec un grand profit par un apiculteur de la Sologne, qui, à l'aide de deux ou trois palres pentaïdes analogues, arrive, paraît-il, à tirer de ses abeilles un profit de 20 0/0. C'est une industrie, on le voit, qui en vaut bien une autre.

Une vive agitation s'est manifestée parmi les Italiens de Trieste à la nouvelle de la mort de Garibaldi. On a fait des démonstrations hostiles au gouvernement autrichien. Plusieurs arrestations ont été opérées. Tous les théâtres et concerts ont fait relâche et beaucoup de magasins sont restés fermés. Quelques journaux qui ont pris occasion de noir cet été ont été saisis par les autorités autrichiennes.

Billet gagnant.—Mme E. T. Hatch, habitant au coin des rues Nuvitées et Fulton, Keokuk, Iowa, certifie qu'elle doit poursuivre d'un billet du billet No 76,847 qui a gagné le quatrième gros lot de $10,000 au tirage du 13 mai de la Loterie de la Louisiane, billet acheté au bureau de M. A. Dauphin, à la Nile Orléans, et que ce montant lui a été promptement payé sur présentation du billet au bureau de la Compagnie.

Occasion rare—Six prix de grande valeur, un magnifique piano droit de "Miller" qu'on exposera pendant trois jours à Fuller, au rez de chaussée, un violon, une boîte à musique suisse, une guitare, représentant en tout une valeur de

1865 piastres.

A ceux qui achèteront ou payer à mentions pour une valeur d'une piastre, les magasins des Jumeaux Hart, 121 rue du Canal, il sera donné gratis un billet leur donnant droit à une chance qui pourra leur valoir le remboursement de l'un des six prix de valeur ci-dessus mentionnés.

Rappelez vous que vous recevrez la pleine valeur de l'argent que vous aurez dépensé en achetant, et que vous avez en outre un billet gratuit. Demandez à voir le magasin.

—M. P. Wetzein, marchand de pianos bien connu de cette ville, 135 rue du Canal, offre en vente un assortiment de superbes pianos droits, pétiennes Dolcharg, Mendelsohn, Mordaunt, et autres, à des conditions faciles. Les expéditions des pianos Chickering et Mathushek, où les ventes de ces deux marques se succèdent tous les jours. A une solidité de construction, le pianos Chickering ajoute de toucher et une très grande puissance de ton. Le public est invité à aller admirer ces vastes assortiments d'instruments, où il ne prendra pas de catalogue illustré rendonnant la liste des prix. Instruments en location ou en vente pour les personnes compétentes en musique. Pianos et orgues neuves et séparés. On trouvera au magasin de M. Wetzein des instruments de musique de tous genres et dénomination, et des pièces pour tous les nouveaux instruments, aux prix les plus réduits de la ville, en gros et au détail. Il est, du reste, le seul dépositaire pour tout ce genre d'affaires, avec attendant à la maison Wetzein.

Décédé, sur l'habitation Hagueneau, Assomption, Louisiane, le 20 juin 1882, à neuf heures du soir, R. DURAND, BERNEVEU, âgé de 2 ans, fils de *J. A. Bernveu* et de Marie Alice Durand.

On demande

UNE BOUVIERE. S'adresser au No 200 rue de Chartres.

B. TREMOULET,

Rue Bourbon, No 7, vis à vis la Poste,

Vins de Bordeaux des meilleurs crus, rouge et blanc, à partir de 10 cts la bouteille et au dessus.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.

Portos de Cadenas & Co, Offley, Cosmp & Forrester.

Champagnes de toutes marques en rancs.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable, etc. etc. etc.

AUX PLUS BAS PRIX.

Avis.

$10,000.

Nile-Orléans, 21 juin 1882.

Les nouvelles écrites qu'il a eu en collections pour le compte de Mme S. T. Hatch, coin des rues Nuvitées et Fulton, Keokuk, Iowa, au dixième du billet No 76 847, tirage à numéro simple, Classe "F." de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Dix Mille Piastres, mardi, 13 juin 1882, ledit billet ayant été à la somme de Dix Piastres au bureau de M. A. Dauphin, Nile-Orléans, Lou, et que le montant lui en a été promptement payé sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

T. M WESCOAT,
Agent des Sociétés Express Co.,
Nile-Orléans, Lou.

23 juin—1t FF

Suite de la Compagnie se Pompe à vapeur Bienven